

## CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre :

L'Université Pierre et Marie Curie,  
domiciliée 4, place Jussieu – 75252 Paris CEDEX 05  
représentée par son président, Monsieur Jean CHAMBAZ

L'Université Paris Sorbonne,  
domiciliée 1 Rue Victor Cousin – 75005 Paris  
représentée par son président, Monsieur Barthélémy JOBERT

ensemble, ci-après dénommées « l'Université »

Le Lycée  
domicilié  
représenté par son proviseur, M

ci-après dénommé « le Lycée »

et

Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des universités, ci-après dénommé « le Recteur »

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-3 ;
- Vu la circulaire n°2013-0012 du 18/06/2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;

Considérant :

- la similitude des établissements en matière de spécialisation des formations dans le domaine des Sciences, Technologies, Santé et/ou dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales, leur proximité géographique et l'ancienneté de leurs liens conventionnels pour les parcours de formation des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et divers parcours de licence (double cursus, licences professionnelles),
- leur volonté commune d'élargir ce conventionnement dans le cadre de l'application de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, en vue de faciliter les parcours de formation de leurs étudiants, d'encourager des rapprochements dans le domaine pédagogique et scientifique, de coordonner ou mutualiser leurs moyens pour des projets partenariaux, d'organiser l'inscription à l'Université des étudiants inscrits au Lycée en CPGE et, le cas échéant, d'étudiants des sections de techniciens supérieurs, enfin d'améliorer la connaissance réciproque de leurs formations pour faciliter l'orientation des bacheliers et étudiants,

L'Université reconnaît la possibilité d'utiliser la totalité ou une partie ces ECTS dans le cadre d'une poursuite d'études en premier cycle universitaire en fonction de la cohérence du parcours et suivant les modalités prévues par les conventions spécifiques à chaque parcours de CPGE. Ces conventions spécifiques préciseront les modalités d'admission à l'Université selon les parcours suivis en CPGE et les modalités de reconnaissance des ECTS selon les parcours suivis en CPGE et à l'Université. Elles comporteront un tableau indiquant les reconnaissances possibles des parcours accomplis en classe préparatoire et leurs traductions en termes de parcours (L1, L2), établi pour chacun des parcours de licence de la Communauté Sorbonne-Universités.

Les conventions spécifiques prévoient, pour l'examen des dossiers individuels ne correspondant pas aux reconnaissances générales indiquées ci-dessus, l'organisation de commissions présidées par un enseignant-chercheur associant des représentants du Lycée, proposés par le proviseur, et de l'Université, désignés par le président de l'Université..

Un étudiant inscrit en CPGE et à l'Université souhaitant intégrer un cursus en cours de semestre dans un parcours de licence de l'Université est soumis aux conditions d'évaluation en vigueur pour le contrôle terminal dudit semestre.

Aucune règle n'indique de droit et d'obligation vis à vis d'un étudiant de CPGE redoublant quant à une admission en Master 1.

Les modalités d'accueil des étudiants appartenant aux sections de technicien supérieur sont réglées par les conventions spécifiques correspondantes.

#### Article 4 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre sera publiée sur les sites publics de l'Université et du Lycée.

##### 4-1 Information/sensibilisation des étudiants et des enseignants

Les contenus de la convention cadre et des conventions spécifiques seront portées à la connaissance des lycéens, étudiants et des enseignants du Lycée et de l'Université dans le cadre d'opérations de communication communes ou réciproques, de conférences thématiques, d'opérations conjointes d'orientation et d'immersion à l'intention des lycéens et des familles, ou de réseaux d'étudiants ambassadeurs (liste non limitative).

##### 4-2 Publicité de la convention

Les conventions spécifiques seront publiées soit sur les sites publics, soit sur les espaces numériques spécialisés de l'Université et du Lycée en vue de l'information de leurs étudiants et futurs étudiants.

Le Lycée présentera dans ses informations destinées au portail Admission Post-Bac (APB) et au cours de ses portes ouvertes les éléments de conventionnement et de partenariat avec l'Université concernant ses formations de CPGE, et le cas échéant, de BTS.

L'ensemble des éléments du partenariat et des éléments relatifs aux formations de l'Université et du Lycée fera l'objet d'une communication à leurs services de scolarité respectifs, ainsi qu'aux services de l'Université et du Lycée en charge de l'information et de l'orientation, afin de faciliter l'information des étudiants ou futurs étudiants de l'Université et du Lycée.

Les parties conviennent, en cas de litige non résolu par le comité de suivi, de recourir à la médiation du Recteur. A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif de Paris a compétence pour connaître du contentieux.

Fait en quatre exemplaires originaux à Paris, le        /        /

Le Président de  
l'Université Paris  
Sorbonne

Le Président de  
l'Université Pierre et  
Marie Curie

Le Proviseur du Lycée

Le Recteur

- Parcours Italien
    - Parcours Langues, littératures et civilisation d'Europe centrale
      - Etudes Slaves
      - Etudes Germaniques et Nordiques
    - Parcours Néerlandais
    - Parcours Polonais
    - Parcours Portugais
    - Parcours Russe
    - Parcours Serbe Croate Bosniaque Monténégrien
  - Mention Lettres
    - Parcours Culture antique et monde contemporain (CAMC)
    - Parcours Langue française et techniques informatiques (LFTI)
    - Parcours Lettres classiques
    - Parcours Lettres Edition Médias Audiovisuel (LEMA)
    - Parcours Lettres modernes
  - Musicologie
- Seconde année de Licence Sciences Humaines et Sociales
- Mention Géographie et aménagement
  - Mention Histoire
  - Parcours Histoire Géographie, Mention Histoire
  - Parcours Géographie Histoire, Mention Géographie et aménagement
  - Parcours Histoire de l'art et Archéologie
  - Mention Philosophie
  - Mention Sociologie
- Troisième année de Licence Arts, Lettres, Langues
- Mention Langues Etrangères Appliquées
  - Mention Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales
    - Parcours Allemand
    - Parcours Anglais
    - Parcours Anglais FLE
    - Parcours Arabe
    - Parcours Hébreu
    - Parcours Espagnol
    - Parcours Etudes nordiques
    - Parcours Italien
    - Parcours Langues, littératures et civilisation d'Europe centrale
      - Etudes Slaves
      - Etudes Germaniques et Nordiques
    - Parcours Langues, littératures et civilisation d'Europe centrale FLE
      - Etudes Slaves
      - Etudes Germaniques et Nordiques
    - Parcours Néerlandais
    - Parcours Polonais
    - Parcours Portugais
    - Parcours Russe
    - Parcours Serbe Croate Bosniaque Monténégrien

## ANNEXE 2 A LA CONVENTION CADRE

### LISTE DES PARCOURS DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE OUVERTS A LA REORIENTATION SELON LES MODALITES PRECISEES DANS LES CONVENTIONS SPECIFIQUES

- Première année de Licence Sciences, Technologie, Santé
  - parcours Biologie Géosciences Chimie (BGC)
  - parcours Physique Chimie Géosciences Chimie Ingénierie (PCGI)
  - parcours Mathématiques Informatique Physique Ingénierie (MIPI)
  
- Seconde année de Licence Sciences, Technologie, Santé
  - Mentions : Chimie ; Electronique, Energie électrique et Automatique (EEA) ; Informatique ; Mathématiques ; Mécanique ; Physique ; Sciences de la Terre ; Sciences du Vivant
    - Parcours Mono-disciplinaires
    - Parcours Bi-disciplinaires (majeure/mineure)
    - Parcours Bi-disciplinaires exigeant (majeure/majeure, double licence) :
      - Mathématiques/Energie électrique et Automatique (EEA)
      - Physique/ Electronique, Energie électrique et Automatique (EEA)
      - Physique/Mathématiques
      - Mécanique/Physique
      - Mécanique/Mathématiques
      - Informatique/Mathématiques
      - Physique/Chimie
      - Biologie/Sciences de la Terre
      - Chimie/Biologie
      - Sciences de la Terre/Chimie
      - Physique/Sciences de la Terre
      - Physique/Chimie
  
- Troisième année de Licence Sciences, Technologie, Santé :
  - Mentions : Chimie ; Electronique, Energie électrique et Automatique (EEA) ; Informatique ; Mathématiques ; Mécanique ; Physique ; Sciences de la Terre ; Sciences du Vivant
    - Parcours Mono-disciplinaires
    - Parcours Bi-disciplinaires (majeure/mineure)